

GENERAL SECRETARIAT
OF THE COUNCIL

Brussels, 10 September 1987
(11.09)
(OR.F)

COUNCIL OF MINISTERS (FOREIGN AFFAIRS)

BRUSSELS, 14 SEPTEMBER 1987 *

SUBJECT: Moroccan request for accession
(NB - This item will be discussed over lunch)

INTRODUCTORY STATEMENT

1. COREPER considered it advisable tht we should hold a policy debate at our level on the reply to be made to the letter from the King of Morocco.
2. I would remind you that during my conversation with the Moroccan Minister for Foreign Affairs in July, I:
 - stressed the importance the Community attaches to its relations with Morocco;
 - pointed out that the Treaty of Rome restricts accession to European States;
 - indicated that I interpreted the Moroccan request as expressing that country's wish to extend and develop its relations with the Community and that it was in that spirit that I would present the request to the Council.

As accession cannot be considered, our reply must be one that does not create too strong a feeling of disappointment and confirms that we are ready for close co-operation with Morocco.

SN 2759/87

ory/CH/pm

.../...

EN

* Rien dans le PV du Conseil à ce sujet
11) 2/10/87

- 2 -

3. I should like to consult you in particular on the following questions raised in COREPER:

(a) Are there grounds for not lingering too long over the reply?

or

Is it preferable to wait until current negotiations [commerce, finance, fisheries] have advanced further so as not to weaken the Community's negotiating position or create the impression that further concessions are possible?

It would be helpful in this connection if the Commission could indicate what, in its opinion, the chances are of these negotiations reaching a rapid conclusion.

(b) Is it advisable to state clearly in the reply that the Treaty restricts accession to European States (this sentiment appeared to be widely shared at COREPER level) rather than reply indirectly by a general reference to the provisions of the Treaty?

(c) To what extent can we offer the prospect of strengthening and intensifying our relations with Morocco that may give the impression that it is possible to improve on the new co-operation resulting from the agreements under negotiation?

What other possibilities for cooperation are there, for example in the area of political cooperation ?

4. May I have your comments and suggestions?

CONCLUSION

[To be established in the light of the discussion]

- 3 -

REFERENCE DOCUMENTS- for discussion:

= letter from the King of Morocco to the President of the Council (Annex I)

- for information:

= preliminary draft reply used as a basis for COREPER's discussions (Annex II)

= letter from the King of Morocco on the conclusion of a fisheries Agreement (Annex III).

SN 2759/87

ory/CH/kr

.... / ...
EN

- 4 -

BACKGROUND - Situation in the negotiations

It proved impossible to conclude the fisheries Agreement in August. In order to allow the necessary time, an arrangement was reached allowing Spanish and Portuguese fishing to continue until the end of the year. Negotiations have shown that the positions are still far apart (extent of Moroccan demands concerning both counter-concessions and a reduction in fishing).

Trade negotiations and consequently those concerning the Financial Protocol remain suspended and so far no date has been agreed between the Community and Morocco for their resumption.

In July (conversation with the Moroccan Minister for Foreign Affairs when remitting a letter on the fisheries Agreement) the Commission had the impression that Morocco was ready to conclude the three sets of negotiations rapidly, at least the trade and financial negotiations, but now seems to have the impression that Morocco again wishes to make the negotiations global.

ANNEXE I

8 juillet 1987

SECRETARIAT DU CONSEIL
 DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
 N° ENREG. 46.6050
 REÇU LE: 20-7-1987
 DEST. PRINC.: _____

 DEST. COP.: _____

 N° ARCHIVES: _____

MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL
 DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
BRUXELLES

Monsieur le Président,

Nous avons, en date du 15 juin 1984, adressé une lettre à
 Son Excellence le Président François Mitterrand, en sa qualité de Président
 en exercice du Conseil Européen, par laquelle Nous lui faisons part de
 la volonté du Royaume du Maroc d'adhérer aux Traités instituant les
 Communautés Européennes.

Ce faisant, Nous étions guidé par Notre conviction qu'il
 importait désormais de donner aux liens anciens, multiples et privilégiés
 qui unissent la Communauté Européenne et ses États membres au Royaume
 du Maroc un cadre institutionnel garantissant, à travers un choix
 irréversible, la pérennité et l'intensification des relations étroites
 établies entre l'ensemble communautaire et Notre pays.

L'option prise par le Maroc pour un plus grand rapprochement
 avec la C.E.E. trouve sa pleine justification dans des considérations
 de divers ordres, aussi pertinentes et aussi fondées les unes que les
 autres.

Proches géographiquement, l'Europe et le Maroc ont été si
 intimement unis par l'Histoire au cours des siècles que nos civilisations
 se sont fortement interpénétrées et que notre communauté de destin
 a été maintes fois mise en évidence.

....



- 2 -

Deux conflits mondiaux ont démontré au cours de ce siècle que le Maroc, à la croisée de la Méditerranée et de l'Atlantique et aux portes de l'Afrique et du Monde Arabe, s'intègre parfaitement dans un même espace de sauvegardé et de paix que les pays d'Europe Occidentale.

Fort de ses choix fondamentaux, le Royaume du Maroc n'a cessé de consolider et d'approfondir une expérience démocratique et libérale qui, non seulement le rapproche de l'Europe libre mais lui permet de s'y insérer du fait de l'analogie Institutionnelle qui s'est ainsi créée entre les systèmes de Gouvernements européen et marocain.

Ce choix politique, auquel Nous avons procédé bien avant sa consécration dans les lois écrites de Notre pays, correspond en réalité à des choix de société et de civilisation qui ont fait l'unanimité de la Nation Marocaine.

L'adhésion de l'Espagne et du Portugal aux Communautés Européennes que Nous avons salué comme un événement politique considérable, accentue la sensibilité méditerranéenne de la Communauté et en rapproche les frontières de nos rives septentrionales.

Plus que jamais, Nous avons la conviction que l'intérêt bien compris, non seulement du Maroc mais également celui de l'Europe, rend nécessaire une meilleure intégration économique et politique de Notre pays avec l'Europe des Douze.

Aussi, avons-Nous décidé de vous soumettre officiellement une demande d'adhésion du Royaume du Maroc aux Communautés Européennes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de Notre très haute considération.

HASSAN II
Roi du Maroc

ANNEXE IIDRAFT LETTER TO THE KING OF MOROCCO

"I have the honour to acknowledge receipt of the letter of Your Majesty of 8 July 1987:

I have forwarded your Majesty's letter to the Ministers for Foreign Affairs of the member countries of the European Communities, stating our appreciation of the decision to seek closer relations between the Kingdom of Morocco and the European Communities..

In the light of the Treaties, and of our mutual desire to strengthen the long-standing friendly and preferential relations between the European Communities and the Kingdom of Morocco, we shall consider most carefully the potential for extending and intensifying our relations.

(Complementary close)."



L'AMBASSADEUR

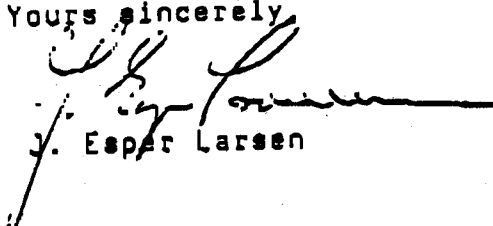
Brussels 1 October 1987

Dear Colleague,

I have the pleasure to transmit to you the letter to His Majesty King Hassan of Morocco.

The letter was handed over on October 1 by the President of the Council to the Moroccan Ambassador in Copenhagen.

Yours sincerely


J. Espar Larsen

10:09

ETRANGERES C DK.

NO. 342

F022/003

4/3



LE MINISTRE
DES AFFAIRES ETRANGERES

Copenhague, le 1er octobre 1987

Majesté

Très honoré je remercie Votre Majesté de Sa lettre en date du 8 juillet 1987 dont j'ai fait part à mes collègues les Ministres des Affaires Etrangères de la Communauté.

Nous avons considéré avec la plus grande attention le message de Votre Majesté dès notre rencontre du 14 septembre 1987.

Mes collègues ont partagé les diverses considérations que j'avais fait valoir lors de mon entretien du 20 juillet avec Monsieur le Ministre Filali.

Ils ont exprimé toute leur appréciation pour le souhait de Votre Majesté d'un plus grand rapprochement entre le Royaume du Maroc et la Communauté auquel nous attachons de notre côté également la plus grande importance politique et économique.

Les liens anciens et multiples qui se sont noués entre le Maroc et les Etats membres de la Communauté dans de multiples domaines : culturel, politique, économique et social, la communauté de destin que nous partageons, le rôle éminent que joue Votre Majesté, font et continueront de faire du Royaume du Maroc un partenaire privilégié particulièrement important pour la Communauté.

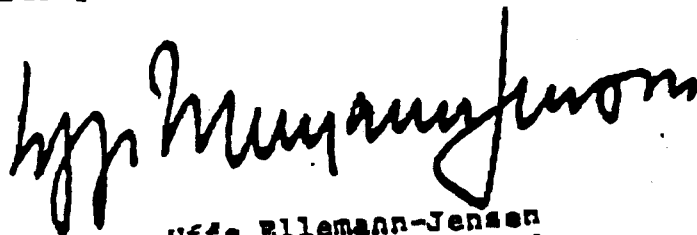
La Communauté, suite à son récent élargissement, a souhaité ouvrir une phase nouvelle dans ses relations avec le Maroc. Les accords en négociation devraient assurer la poursuite d'une coopération renforcée et plus étendue, tenant compte de la spécificité de nos relations et de nos intérêts communs.

Sa Majesté Hassan II
Roi du Maroc
Rabat

- 2 -

A la lumière de notre désir commun de relations aussi étroites que possible, nous poursuivrons dans un esprit positif nos réflexions sur les possibilités d'étendre davantage encore notre coopération à d'autres domaines au service du bien-être de nos populations et de nos aspirations communes à la paix et à la liberté dans le monde.

Je vous prie, Votre Majesté, de daigner agréer l'expression de mon très profond respect.



Uffe Ellemann-Jensen
Président du Conseil des
Communautés Européennes